

Union pour la Culture et l'Avenir Professionnel en Europe Union to Provide Culture and Professional Advancement in Europe

Association Internationale publiée au Moniteur belge sous le N°15274/94 Répertoriée dans l'Annuaire des Associations Culturelles de l'Union Européenne Statut consultatif OING auprès du Conseil de l'Europe



Bulletin Ucape Scolaires

FEVRIER 2018 N°58

- Retour sur le Colloque des Formateurs en Bavière
- Colloque des jeunes à Compiègne
- Demandes de DEC
- DEC Collège
- DEC Lycée

Les dates à retenir :

Colloque des formateurs, Paris FIAP : 5-6 octobre 2018
Colloque des jeunes Compiègne : 9-12 novembre 2018

EDITORIAL

Le Colloque de Munich aura confirmé notre souhait de donner un nouvel élan à l'UCAPE et de multiplier ainsi les initiatives susceptibles de renforcer chez nos Jeunes le sentiment d'appartenance à un même environnement culturel. Un environnement qui doit beaucoup à cet art du dialogue entre les peuples qui s'est imposé comme une évidence dès 1918 et plus encore au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

Si la maîtrise des compétences linguistiques est inscrite dans les référentiels du DEC Collège et du DEC Lycée, il semble important de souligner que nos Cursus insistent beaucoup sur la formation humaine de nos élèves et de fait sur l'éducation à la Fraternité.

C'est dans cet esprit que nous avons construit le Colloque des Jeunes qui réunira les 9, 10 et 11 novembre 2018 à Compiègne 21 délégations venues de différents pays d'Europe. Un Rendez-vous Ô combien symbolique à l'heure où, au sein même de l'Europe, le nationalisme trouve un certain écho.

Que soient donc encouragés celles et ceux qui dans chacun de nos établissements militent pour promouvoir une conception de l'Europe qui ne renie pas l'identité culturelle de chacun de ses membres, mais qui invite à partager cette conviction selon laquelle l'ouverture aux autres dans un climat d'écoute et de bienveillance est un gage de PAIX.

Dominique Bernard

Retour sur le Colloque en Bavière 15-18 octobre 2017

C'est dans le très beau cadre de La maison de Don Bosco, au Kloster Benediktbeuern que s'est déroulé du 15 au 18 octobre le Colloque des formateurs de l'UCAPE.

Les 52 participants ont eu l'opportunité de découvrir le système scolaire bavarois et de visiter le lycée Gabriel von Seidl de Bad Tölz.

Ils ont également échangé au sujet des modalités du DEC dans les différents établissements.





La visite du Musée Franz Marc et de la ville de Bad Tölz ainsi qu'un très joli concert de chansons traditionnelles leur ont permis de connaître mieux la culture bavaroise. Ils ont également eu la chance de recevoir le témoignage touchant de deux personnes qui ont vécu en RDA avant la chute du Mur de Berlin.







Lors de l'AG, M.Bernard est revenu sur les missions l'UCAPE et a présenté les perspectives de celle-ci.



Colloque des jeunes Compiègne

« Jeunes d'Europe : de la Guerre à la Paix ? »

La présentation du projet, le programme, la fiche d'inscription et le bulletin de participation sont en pièces jointes au BUS.

21 délégations sont attendues :

Allemagne

Mallinckrodt-Gymnasium de Dortmund Edith Stein Gymnasium de Munich

Belgique

Ecole Secondaire de Torhout 2 autres établissements

Ecosse

Wellington School de Ayr

France

Saint-Louis de Saumur
Sainte-Agnès d'Angers
Sainte-Marie de Cholet
Saint-Esprit de Beauvais
Jean-Paul II de Compiègne
Bury Rosaire de Margency
Saint-Dominique de Mortefontaine
Le Cleu Saint-Joseph de Redon
Saint-Vincent de Senlis

Hongrie

Vetési Albert High School de Veszprem **Irlande**

St Mary's College de Dundalk

Italie

En attente de confirmation

Pologne

Un établissement de Tczew

Slovaquie

Un établissement Tchécoslovaque

Ukraine

Une délégation de Kiev





Colloque des formateurs

5-6 octobre 2018

FIAP Jean Monnet

Le jeudi 4 octobre :

- CA-Dîner

Le vendredi 5 octobre :

- 9H00 : Accueil

- 10H00 : Ouverture du Colloque

- Conférence

- Après-midi : travail en ateliers-actifs : - Colloque de Compiègne

- Colloque des jeunes 2020

- Erasmus + et Projets européens

- Concert ou théâtre + Soirée festive

Le samedi 6 octobre :

- DEC primaire : travail de création

- DEC -hors écoles françaises

Diplôme Européen de Compétence Niveau Collège

Le Diplôme Européen de Compétence (DEC) se compose de trois Unités de Compétence capitalisables (UCC) :

UCC – SEJOUR TRANSNATIONAL

Un séjour d'un minimum de cinq jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication.

Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Ce séjour fera l'objet d'une production écrite ou orale dont la forme sera laissée à l'appréciation de l'établissement.

Au plus tard le 30 juin, chaque établissement pourra sélectionner un dossier en précisant l'âge de l'élève à adresser sous format électronique à <u>direction@stdo-60.fr</u>.

Le CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs en automne.

UCC- LANGUE(S)

L'élève doit être capable de comprendre et de se faire comprendre, selon le niveau de scolarité atteint. Une évaluation orale – individuelle ou en binôme – sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées.

L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC – Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale organisée pour la circonstance et à condition que le niveau A2 ou l'équivalent soit atteint.

Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs.

Nota Bene : Les élèves ayant validé une certification (Cambridge, Cervantes, Goethe, Perugia, Siena) sont dispensés de cette épreuve.

UCC – CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème (institutions européennes, histoire, géographie), ce sont les institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union européenne. Il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves (dans le cadre des EPI pour les établissements français par exemple).

Deux formules sont possibles, selon les moyens humains disponibles dans l'établissement :

- ou bien un cours spécifique est donné aux élèves. La validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation.
 - ou bien un travail de recherche guidé par un professeur. Une journée de travail sur un lieu caractéristique de la construction européenne pourra servir de base à un rapport en français.

L'élève validera son étude par la remise d'un travail au professeur responsable de cette formation (document classique, exposition, cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider les plus jeunes à découvrir l'Europe).

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Diplôme Européen de Compétence Niveau Lycée

Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le DEC est accessible à tous les élèves volontaires. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

Le D.E.C. se compose de trois U.C.C. (Unité de compétence capitalisable)

1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL

C'est un séjour d'une semaine minimum (7 jours, temps de transport compris) dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication habituellement utilisée. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion. Lorsqu'il y a échange, l'élève doit passer 5 jours minimum dans le pays étranger et recevoir en réciprocité un correspondant pendant au minimum 5 jours.

Un séjour individuel organisé par la famille doit être validé auprès de l'établissement scolaire d'inscription de l'élève par un titre de transport, une attestation de la famille d'accueil, une facture d'hébergement...

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, vidéo, revue de presse pendant le voyage, nouvelle, etc.) en lien avec son séjour. Les corrections seront faites par les professeurs qui auront encadré le séjour.

Un dossier de voyage virtuel ne sera pas accepté.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider ou valoriser le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève.

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique (*voir cidessous l'UCC langue*). Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

Fin juin, chaque établissement pourra envoyer une production sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs à l'automne suivant.

Nota bene : Pour la demande de DEC ne transmettre aucun autre document qu'un tableau Excel comprenant :

une ligne par élève

saisir le nom de l'élève en majuscules et le prénom en minuscules

saisir la date de naissance au format JJ/MM/AAAA

Ne mentionner que les dates du voyage correspondant au dossier réalisé par l'élève

Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne

Saisir le titre du dossier culturel et la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin

- Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau

Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

2. UCC- LANGUE(S)

Il s'agit de s'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre.

Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation : pour la France, dans le cadre des épreuves orales de langue de terminale pour le baccalauréat, sous forme d'oral blanc, ou, pour tous les pays, dans le cadre des examens européens (*First Certificate, TOEIC, Cervantès, Goethe ou DELF*) ou encore en classe de première lors d'un oral de fin d'année.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, il est vivement conseillé aux établissements de mettre en place des cours supplémentaires de langue dès la première année du lycée jusqu'à la passation de l'épreuve (1 à 2 heures par semaine).

Temps conseillé de l'oral d'évaluation du niveau de langue : 10-15 minutes.

3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Modalités : au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européennes, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.).

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles :

Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisés par le responsable de cette formation.

Un travail de recherche, guidé par un professeur, peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse en lien avec l'actualité ou une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, etc.) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux. En France, dans les filières L et ES, les recherches réalisées en TPE sur un thème portant sur l'Europe peuvent être exploitées pour valider cette UCC.

Conditions diverses d'attribution et de demande du DEC

Chaque établissement définit ses propres critères quant à l'attribution des mentions (Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien) au regard du type d'évaluation pratiqué : lettres, notes, appréciations...

Les demandes de DEC devront parvenir à l'UCAPE (Gaïdick Gortina) sous la seule forme du tableau Excel (voir plus haut) ce deux mois avant la date de remise programmée par l'établissement demandeur.

Si un établissement désire savoir si l'organisation de son parcours DEC respecte bien les attentes de l'UCAPE, et sans que ceci ne relève d'une quelconque obligation d'obtenir l'accord de l'UCAPE, il peut envoyer un descriptif succinct au CA qui formulera alors un avis.

Sur le site Internet de l'UCAPE et avec leur accord, des documents créés par les établissements adhérents seront mis en ligne à titre d'exemples.

DEC Lycée

DEMANDES DE DEC-Février 2018

1/ Régler vos diplômes au trésorier, Philippe REVELLO : philippe.revello@lyceestvincent.net

DEC - UCAPE Lycée St Vincent 30 rue de Meaux BP 20088 60304 Senlis Cedex

2/ Envoyez, deux mois avant la remise des diplômes, les documents suivants à Gaïdick GORTINA par mail uniquement : ucapeinfos@gmail.com.

Complétez IMPERATIVEMENT :

• la fiche ci-dessous et la joindre à votre demande de DEC

<u>Fiche : DEMANDE DE DEC</u>	
Lycée :	
Collège :	
Adresse précise :	
Nom du Directeur / de la Directrice	
Nombre de DEC demandés :	
Date de remise des DEC :	
Vous confirmez que la cotisation de l'adhésion à l'association (année 2018) a bien été réglée a oui □	u trésorier :

- un tableau Excell en respectant les consignes suivantes :
- Ne mettre impérativement qu'une ligne par élève.
- Merci de saisir en majuscules les noms des élèves et en minuscules les prénoms
- Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne
- La date de naissance doit être au format JJ/MM/AAAA
- Saisir le titre du dossier culturel et de la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin
- Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau

<u>Attention</u>: Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

Nom Prénom Sexe Date de UN Séjour à l'étranger Langue(s) Connaissance de Mention naissance (lieu, dates) validée(s) l'Europe (titre du dossier)

Veuillez noter que :

- Un délai de deux mois est nécessaire pour réaliser et vous adresser les DEC.
- Merci de m'envoyer un mail pour confirmer la réception de vos DEC : ucapeinfos@gmail.com

RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE

Pour régler les DEC, vos adhésions et les inscriptions aux Colloques.

Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur compte bancaire de l'UCAPE suivant et d'indiquer le motif de votre virement.

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303

SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger): FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB: (France): 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

www.ucape.eu

Président : Dominique BERNARD - email : direction@stdo-60.fr

Responsable des Colloques des formateurs, Secrétaire générale et Présente à Strasbourg : Eliane ROBIOLLE - email : <u>eliane.robiolle@gmail.com</u>

Trésorier (DEC, adhésions, ...): Philippe REVELLO

email: philippe.revello@lyceestvincent.net

Secrétaire administrative, Responsable des DEC et du BUS : Gaïdick GORTINA

email: ucapeinfos@gmail.com

Responsable des Mini-colloques, Présente à Strasbourg, : Susan COONTZ

email: colloques.jeunes@ucape.eu